

RÈGLEMENT BOLERO GRAVEL SERIES

ARTICLE 1 : Tout participant à une épreuve des Bolero Gravel Series reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, et accepter les risques liés à la pratique du cyclisme, tels que la possibilité et les conséquences de chutes individuelles ou collectives.

ARTICLE 2 : Chaque épreuve des Bolero Gravel Series est une épreuve avec un départ groupé, ou un départ en plusieurs vagues avec à chaque fois une pause de quelques minutes entre les groupes, et avec un chronométrage affiché par groupe d'âge et par sexe.

ARTICLE 3 : Les Bolero Gravel Series sont ouverts à tous, licenciés ou non, nés en 2005 ou avant. Les participants nés en 2006 ou après peuvent uniquement participer aux départs libres sans chronométrage.

ARTICLE 4 : Le port d'un casque à coque dure est obligatoire pendant la période où le participant est sur la bicyclette. Il est interdit de jeter sur la route des objets tels que des gourdes, des emballages, du papier ou des déchets.

ARTICLE 5 : Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit une assurance qui couvre sa responsabilité civile pour les dommages matériels ou corporels qu'il pourrait causer à des tiers ou à d'autres participants. Elle n'est en vigueur que sur le parcours officiel et pour la durée de l'événement, pour les participants régulièrement inscrits, du départ à l'arrivée, les temps officiels faisant foi.

Dommages corporels, assurance individuelle accident : L'organisateur assure les participants en assurance individuelle accident, plus particulièrement pour les risques de décès, d'invalidité permanente et de frais médicaux (www.sportinez.be). Les participants vérifient eux-mêmes si cette assurance standard couvre leurs besoins financiers personnels, en cas de dommages physiques auxquels la participation à l'événement peut les exposer. Il incombe aux participants d'évaluer les risques et de décider eux-mêmes dans quelle mesure ils souhaitent les couvrir par leur propre assurance.

Dommages matériels et responsabilité : ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages matériels au matériel et/ou à l'équipement des participants, par exemple en cas de chute, de perte ou de vol. Il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer pour ces risques auprès de l'assureur de son choix.

Les participants reconnaissent que l'organisateur n'est en aucun cas responsable des dommages, de la perte ou du vol de biens personnels et que les participants sont eux-mêmes responsables de veiller à la garde de ceux-ci. La garde d'objets, d'accessoires et/ou de vélos pendant l'événement attribuée à des tiers (membres ou non de l'organisation) se fait aux risques et périls des participants.

ARTICLE 6 : Pendant les épreuves des Bolero Gravel Series, des signaleurs et des policiers mobiles et fixes sont déployés pour accompagner et sécuriser l'événement. Un service de premiers secours et une assistance médicale, composé d'une ambulance et de secouristes, seront fournis par l'organisateur lors de chaque événement. Ce service s'ajoute aux moyens conventionnels et à l'aide d'urgence publique.

ARTICLE 7 : En cas de dommage, une déclaration doit être adressée à l'organisateur dans les 48 heures. Cette déclaration doit contenir les circonstances spécifiques et les circonstances précises et détaillées du dommage, ainsi que toute documentation, afin de constituer un dossier qui sera soumis à la compagnie d'assurance. Si l'assurance Sportinez est sollicitée il convient d'utiliser le formulaire de déclaration figurant sur le site web de Sportinez.

ARTICLE 8 : Chaque concurrent est censé disposer d'un équipement sûr et adapté à la nature du parcours avant de se présenter au départ, et d'apporter des pièces de rechange en nombre suffisant et des vêtements adaptés. Un service d'assistance technique sera mis en place au départ et à chaque point de ravitaillement afin de fournir les premiers secours en cas de problèmes techniques. En cas de problèmes techniques graves où il apparaît qu'il n'est plus en mesure de poursuivre, le participant doit contacter le numéro d'appel d'urgence qui se trouve au dos du guidon ou du numéro de départ. Le service technique ne peut être tenu responsable en cas d'incidents ou de chutes résultant d'une éventuelle intervention technique. Chaque participant est tenu de s'assurer que l'équipement est correctement attaché au vélo afin d'éviter tout risque de chute, de casse ou de perte sur la route. Toute omission de la part du participant à cet égard entraîne l'entière responsabilité du participant lui-même.

ARTICLE 9 : L'épreuve chronométrée est ouverte par un drapeau rouge, qui s'élance quelques minutes avant le départ officiel. Partout où le drapeau rouge passe, les passages à niveau/carrefours sont surveillés par des signaleurs et/ou la police. Le drapeau vert, qui marque la fin de la sécurisation des passages à niveau/carrefours, suit un horaire précis. Cet horaire sera communiqué par l'organisateur lors de chaque événement. **Les coureurs dépassés par le drapeau vert doivent à tout moment respecter les règles de circulation et le code de la route.** La fermeture officielle de l'arrivée est prévue à 17 heures.

ARTICLE 10 : Les infractions sont aux risques et périls du participant. En cas d'infraction, le participant en infraction sera pénalement et civilement responsable des conséquences qui en découlent. Le participant reconnaît que la pratique du cyclisme chronométré ou non chronométré sur la voie publique comporte des risques qu'il accepte volontairement par sa participation, et comprend qu'il doit en permanence adapter sa vitesse aux conditions de circulation et à l'état de la route. Le participant accepte les risques de glissade, d'accidents et de chutes.

ARTICLE 11 : Toute participation implique une inscription préalable via le site web des Bolero Gravel Series et le paiement du droit d'inscription en vigueur. Les preuves de participation sont strictement personnelles et ne peuvent être cédées à des tiers. Les données personnelles figurant sur le billet de participation ne seront en aucun cas modifiées par l'organisation.

ARTICLE 12 : Chaque participant à un départ en groupe reçoit un numéro de guidon avec une puce pour le chronométrage et un numéro dorsal. Les passages aux différents points de contrôle officiels sont obligatoires. Les informations sur les temps réalisés ou les moyennes et les classements sont fournies à titre indicatif uniquement ; ces informations ne peuvent en aucun cas donner lieu à une réclamation ou à une indemnisation.

ARTICLE 13 : Si vous souhaitez être inclus dans le classement officiel de Belgian Cycling, vous devez être en possession d'une licence valide. Celle-ci sera vérifiée sur place par Belgian Cycling.

ARTICLE 14 : Le chronométrage et les positions seront disponibles après l'événement sur le site web des Bolero Gravel Series pour tous les participants ayant franchi la ligne d'arrivée. Les temps totaux et les catégories seront déterminés **en fonction de l'heure de départ officielle** et de l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée. Les participants qui ne démarrent pas au bon moment selon leur catégorie d'âge et les participants qui ne démarrent pas dans la bonne boîte de départ ne seront pas pris en compte dans les résultats.

Les catégories d'âge sont les suivantes, tant pour les hommes que pour les femmes :

- Elite
- 19-34 ans
- 35-39 ans
- 40-44 ans
- 45-49 ans
- 50-54 ans
- 55-59 ans
- 60-64 ans
- 65-69 ans
- ...

Une catégorie d'âge supplémentaire (70-74 ans, 75-79 ans, ...) sera créée dès l'instant où au moins 1 coureur se sera inscrit dans cette catégorie. L'âge est calculé sur la base de l'année de naissance et non du jour effectif de naissance.

ARTICLE 15 : Les participants qui ne respectent pas l'esprit sportif et le fair-play, sont pris en flagrant délit de fraude (non-respect de la box départ, départ anticipé, non-respect de l'itinéraire, utilisation ou assistance de véhicules, etc.) ou font preuve d'un comportement irresponsable ou dangereux (propos irrespectueux ou injurieux, impolitesse, utilisation de substances dopantes, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, violation du code de la route, etc.) peuvent être sanctionnés par l'exclusion de l'événement et des événements futurs sans pouvoir prétendre à un quelconque dédommagement.

ARTICLE 16 : Pour les **deux premiers événements** des Bolero Gravel Series, les cérémonies protocolaires suivantes seront organisées à l'issue de l'épreuve :

Résultats du jour :

Longue distance

- Elite Hommes
- Elite Femmes

Moyenne distance

- Hommes 60+ et femmes 50+

Lors de la **troisième épreuve** des Bolero Gravel Series, qui fait également partie de l'UCI Gravel World Series, toutes les cérémonies de podiums UCI se dérouleront selon les catégories nommées précédemment (élites + catégories d'âge).

A l'issue de la **dernière épreuve** des Bolero Gravel Series, les cérémonies protocolaires suivantes auront lieu :

Résultats du jour :

Longue distance

- Elite Hommes
- Elite Femmes

Moyenne distance

- Hommes 60+ et femmes 50+

Classements finaux :

- Elite
- 19-34 ans
- 35-39 ans
- 40-44 ans
- 45-49 ans
- 50-54 ans
- 55-59 ans
- 60-64 ans
- 65-69 ans
- ...

Pour chaque épreuve, en fonction des résultats quotidiens, les points suivants seront attribués pour le classement final :

Place	Elites	Catégories d'âge
1	100	100
2	70	70
3	50	50
4	40	40
5	35	35
6	30	30
7	28	28
8	26	26
9	24	24
10	22	22
11	20	-
12	18	-
13	16	-
14	14	-
15	12	-
16	10	-
17	8	-
18	6	-
19	4	-
20	2	-

Pour chaque événement, selon le classement final du jour, les points suivants sont attribués pour le classement général :

Longue distance

Hommes

- Elite
- 19-34 ans
- 35-39 ans
- 40-44 ans
- 45-49 ans
- 50-54 ans
- 55-59 ans

Femmes

- Elite
- 19-34 ans
- 35-39 ans
- 40-44 ans
- 45-49 ans

Moyenne distance

Hommes

- 60-64 ans
- 65-69 ans
- 70-74 ans
- 75-79 ans

Femmes

- 50-54 ans
- 55-59 ans
- 60-64 ans
- 65-69 ans
- 70-74 ans
- 75-79 ans

En cas d'égalité de points après la quatrième épreuve, les critères suivants détermineront le classement final :

- le meilleur résultat journalier de votre catégorie dans l'une des épreuves
- le classement de la dernière épreuve
- le classement de l'avant-dernière épreuve
- ...

IMPORTANT : Le classement final est établi sur la base des trois meilleurs résultats. Le résultat le plus faible des quatre événements est éliminé. En d'autres termes, si vous participez à trois des quatre événements, vous pouvez toujours remporter le classement final ou obtenir un bon classement.

ARTICLE 17 : L'organisateur se réserve le droit, sans préavis ni justification, de refuser toute inscription ou d'exclure de la participation aux événements tout participant préinscrit, notamment dans les cas suivants : limitation réglementaire ou non du nombre de participants, non-respect du règlement ou de l'une des conditions de participation, non-respect du règlement ou de l'une de ses clauses, mauvaise conduite ou infraction ou pour d'autres raisons graves non prévues précédemment.

ARTICLE 18 : Toute interprétation ou réclamation concernant un événement, le règlement ou son application doit être adressée par écrit à l'organisateur.

ARTICLE 19 : Les participants peuvent utiliser n'importe quel type de vélo (gravel bike, cross bike, vélo de route, VTT, city bike, etc.), à l'exception des tandems et des vélos de contre-la-montre. Les vélos électriques ne sont autorisés que lors des départs libres.

ARTICLE 20 : Si, au cours de l'épreuve, des coureurs de groupes d'âge différents se rencontrent, ils peuvent collaborer et se tenir dans la roue l'un de l'autre. Les coureurs qui attendent délibérément un autre coureur d'un groupe de départ plus tardif dans le but de l'aider peuvent être disqualifiés. (par exemple, les coureurs masculins aidant les coureuses féminines).

ARTICLE 21 : Les assistants des participants ne peuvent fournir du ravitaillement que dans les zones de ravitaillement prévues à cet effet. Les voitures suiveuses sont interdites.

ARTICLE 22 : Participer à une épreuve des Bolero Gravel Series exige une bonne santé et une bonne préparation physique. Le participant s'engage à se conformer à cette condition. L'organisateur recommande un examen médical auprès d'un médecin sportif agréé en vue de votre participation à l'événement. L'organisateur conseille aux participants de ne pas entreprendre d'efforts (lourds) pour lesquels ils sont physiquement insuffisamment préparés. Les participants doivent, en fonction de leur préparation et de leur condition physique, effectuer leurs propres choix en ce qui concerne la distance qu'ils choisissent et l'intensité des efforts qu'ils fournissent durant l'épreuve. La présentation de certificats médicaux n'est pas obligatoire. Il appartient au participant lui-même de décider s'il souhaite se soumettre à un contrôle médical préalable. L'organisateur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Il est recommandé au participant de ne pas participer à l'un des événements des Bolero Gravel Series en cas de symptômes pouvant indiquer la présence de covid-19 ou d'une autre épidémie ou pandémie, tels qu'un état grippal, de la fièvre, de la toux, un essoufflement, un écoulement nasal ou une fatigue inhabituelle. Les groupes à haut risque sont encouragés à ne pas participer.